

Tableau 7 - Mesures prises pour éviter la répétition d'un tel accident

Code (ARABC)	Libellé
1	Néant.
2	Facteur individuel.
3	Facteur matériel
21	Poste de travail
22	Apprentissage
23	Révision des consignes
24	Surveillance des méthodes de travail
25	Adaptation physique ou psychique au poste de travail
26	Autres mesures
31	Inspection
32	Entretien
33	Matériel
34	Equipement de protection individuelle ou collective
35	Environnement, facteurs d'ambiance
36	Autres mesures